

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

Foix le

SERVICE : ENVIRONNEMENT / RISQUES

DOSSIER SUIVI PAR : ANNE  
LAURENT

TEL: 05 61 02 15 75

FAX: 05 61 02 15 15

Courriel :

anne.laurent@ariege.gouv.fr

**Le préfet de l'Ariège**

**Objet** : Bilan démarche PAOT

## 1. Définition du PAOT (programme d'actions opérationnelles territorialisé)

L'appropriation des Programmes De Mesures (PDM) associés aux Schémas Directeurs de Gestion de l'Eau (SDAGE) par les services déconcentrés de l'état, les établissements publics, les financeurs et les maîtres d'ouvrage est une nécessité pour mettre en œuvre les mesures identifiées et atteindre les objectifs fixés pour chaque bassin.

La feuille de route des services déconcentrés sur la gestion de l'eau et de la biodiversité, datée du 5 mars 2009, signée du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, demandait que les MISEN déclinent localement les Programmes de Mesures sur leur département dans le cadre d'un plan d'action territorialisé.

Le PAOT constitue la déclinaison départementale du PDM, ciblée sur les enjeux qui y sont définis ainsi que dans le SDAGE associé.

Les documents de planification du SDAGE et du PDM de chaque bassin sont ceux qui doivent être utilisés pour élaborer le PAOT.

Le PAOT doit s'intégrer au plan d'action de la MISEN validé en comité stratégique sous l'égide du Préfet (en application de la circulaire du 26 novembre 2004). Mais le PAOT ne s'y substitue pas, le plan d'action de la MISEN étant plus large car il intègre également les problématiques de santé, de risques naturels, voire de biodiversité. Le PAOT peut être un extrait du plan d'actions de la MISEN, mettant en avant les priorités DCE, leur rattachement au PDM, la coordination nécessaire entre acteurs de la MISEN sur ces actions prioritaires et identifiant le maître d'ouvrage.

Une note est en cours de rédaction sur la définition du PAOT, puisqu'il existait des différences entre les bassins (note Adour-Garonne élaborée en octobre 2011) et le niveau national (prévue fin 2012).

## 2. Elaboration du PAOT en Ariège

Sur le département de l'Ariège, 75 % des masses d'eau superficielles sont en bon état selon les critères de la DCE en 2006 avec l'objectif d'atteindre 100 % en 2021. Nos milieux aquatiques sont ainsi globalement en bon état (¾ des masses d'eau).

	2006	2015	2021	2027
Adour G.	54 %	59 %	87 %	100 %
Rhône M.	61 %	66 %	89 %	100 %
Ariège	75 %	80 %	100 %	

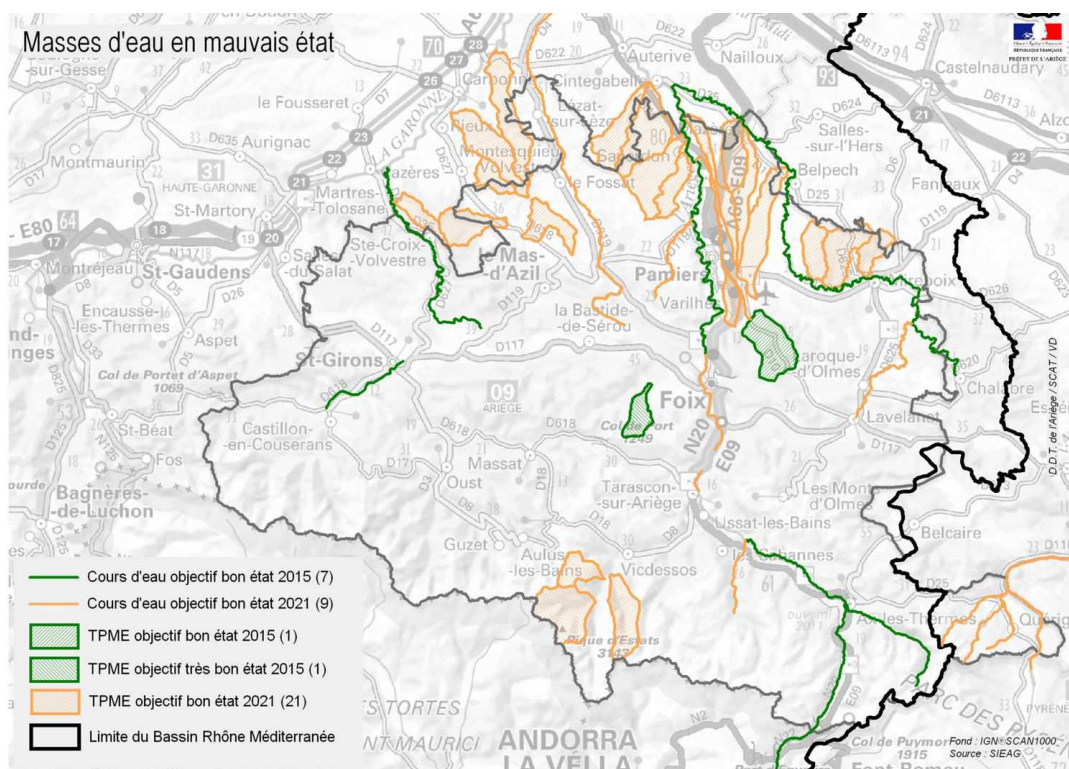
Il existe 166 masses d'eau sur le département de l'Ariège (dont 7 sur le bassin Rhône Méditerranée) :

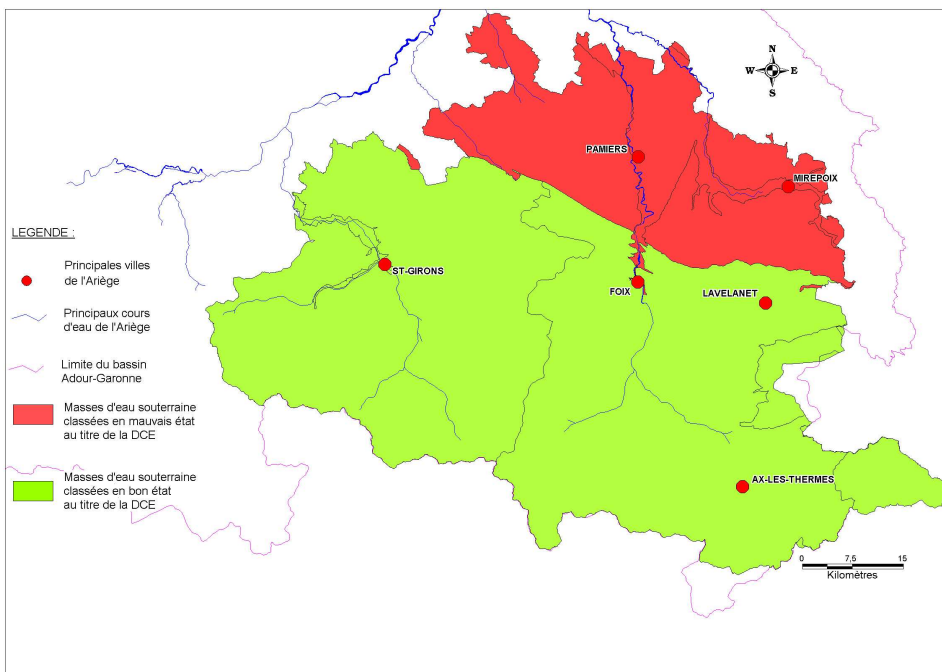
- 44 masses d'eau grands cours d'eau (dont 2 RM)
- 107 très petites masses d'eau TPME (dont 3 RM)
- 7 masses d'eau lacs
- 8 masses d'eau souterraines (dont 2 RM)

41 masses d'eau sont en mauvais état. Les dérogations d'objectifs accordées pour 2021 ne veulent pas dire qu'il ne faut pas agir dès maintenant, mais seulement que l'atteinte du bon état sera plus longue à obtenir.

Pour les masses d'eau en bon état, les mesures régaliennes et réglementaires devraient permettre de maintenir cet état. Par contre, pour les masses d'eau en mauvais état, il faut que les partenaires, les éventuels maîtres d'ouvrage, s'impliquent.

	Échéance 2015	Échéance 2021	Total
Cours d'eau	7	9	16
TPME	2	21	23
nappe	1	1	2





L'état des masses d'eau, les pressions ainsi que le choix et la priorisation des mesures à mettre en œuvre ont été expertisés et validés dans un premier temps en interne Etat : DDT – Onema – Agence de l'eau – Dreal (2009 – 2010).

Les services de l'état ont relevé les pressions sur les masses d'eau du département de l'Ariège :

- Pression agricole
- Pressions domestique et industrielle
- Pression sur la ressource
- Pression sur l'hydraulicité (débits, éclusées)
- Pression sur la continuité (biologie, sédiments)
- Pression sur la dynamique des cours d'eau (lit, berges, morphologie, habitats..)

Pour certaines masses d'eau des compléments d'information sont jugés indispensables pour améliorer la connaissance.

Ce rendu a été présenté aux membres de la MISEN en mars 2010.

Cette déclinaison territoriale de l'état des masses d'eau et des pressions a ensuite été présentée à l'ensemble des partenaires dans le domaine de l'eau le 6 juillet 2011, avec plusieurs objectifs :

- communication et transparence sur les actions DCE,
- validation large de l'état des lieux, des pressions et des mesures à mettre en œuvre,
- recherche de porteurs de projets et de maîtres d'ouvrages pour les actions à mettre en œuvre.

En effet, le retour au bon état est l'affaire de tous et une démarche participative est indispensable.

Le PAOT 2011 a également été validé par le Préfet en MISEN stratégique du 23 novembre 2011.

Les partenaires et usagers peuvent trouver sur le site internet de services de l'Etat de l'Ariège les fiches masses d'eau devant atteindre le bon état en 2015 ou 2021 :

<http://www.ariège.gouv.fr/>

lien [Politiques-publiques/Environnement/Eau/Gestion-de-l-eau-SDAGE/Schema-directeur/Directive-Cadre-sur-l-Eau-DCE-Schema-Directeur-d-Amenagement-et-Gestion-des-Eaux-SDAGE-Massettes-d-eau](#)

Le site de l'agence de l'eau Adour Garonne permet également de vérifier les pressions existantes sur les masses d'eau : <http://adour-garonne.eaufrance.fr/>

Depuis cette date, des réunions locales, par masses d'eau ou groupes de masses d'eau, ont été organisées avec les partenaires, afin de décliner les actions prioritaires non régaliennes qui pourraient être mises en place pour améliorer l'état des masses d'eau.

Ces premiers groupes de travail se sont déroulés de 2011 à 2012.

Les partenaires portent un intérêt fort à ces réunions, qui leur permettent de se rencontrer et de discuter globalement de l'état du cours d'eau, et non d'avoir seulement la vision de leur domaine de compétence.

L'échelon territorial d'échange doit exister, mais il doit être transféré aux collectivités ; d'où l'intérêt de la mise en place d'un SAGE dans le département de l'Ariège qui facilitera l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau.

Bilan des réunions PAOT au 1<sup>er</sup> décembre 2012 (15 réunions) :

<b>Objectifs du groupe de travail</b>
Présentation de la démarche aux partenaires
Mise en place de stations de mesures
Atteinte du bon état des masses d'eau Hers et Touyre
Atteinte du bon état des masses d'eau Ariège et Aston
Atteinte du bon état de la masse d'eau Crieu
Atteinte du bon état de la masse d'eau Lèze
Atteinte du bon état de la masse d'eau Estrique
Atteinte du bon état des masses d'eau soumises à la pression des éclusées, l'Ariège, le Lez et l'Oriège
Atteinte du bon état des masses d'eau soumises à la pression de pollution diffuse agricole, l'Hers, l'Ariège, la Lèze
Atteinte du bon état des masses d'eau soumises à des pressions assainissement, déclinaison par maître d'ouvrage (SMDEA)
Atteinte du bon état des masses d'eau soumises à des pressions industrielles en lien avec l'UT DREAL

Réunions masses d'eau à prévoir en 2013 :

<b>Objectifs du groupe de travail</b>
Validation du PAOT modifié suite aux réunions locales en MISEN stratégique sous l'égide du Préfet, début 2013
Réunion de bilan du PAOT à mi-parcours, date fonction du nouvel état des lieux des masses d'eau
Courriers de rappel des actions retenues aux maîtres d'ouvrage identifiés
Atteinte du bon état de la masse d'eau Lez (étude sur le transit sédimentaire finalisée fin 2012)
Atteinte du bon état de la masse d'eau du Volp
Atteinte du bon état des masses d'eau soumises à des pressions assainissement, déclinaison par maître d'ouvrage (Syndicats du Couserans, Soudour)
Réunions à la demande du maître d'ouvrage potentiel (exemple : demande d'une réunion début 2013 sur l'assainissement collectif et autonome sur le Crieu, par le SMDEA)
Relance des maîtres d'ouvrages potentiels identifiés dans les groupes de travail, par téléphone ou réunions en fonction des connaissances sur la masse d'eau

Le PAOT décliné et précisé avec l'ensemble de nos partenaires, élus, associations, usagers, entreprises, fait l'objet du présent document.

Il doit être validé par le Préfet en prochaine MISEN stratégique 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

Des courriers de relance des maîtres d'ouvrages potentiels identifiés dans les groupes de travail seront envoyés sous signature du Préfet, avec rappel des actions prioritaires identifiées pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Le bilan du PAOT à mi-parcours sera également présenté à l'ensemble des partenaires, tel que prévu et annoncé lors de la réunion de lancement du 6 juillet 2011, dès que le nouvel état des masses d'eau sera connu (fin 2013 ou 2014), afin de vérifier l'impact des actions déjà réalisées sur l'état des masses d'eau.

### 3. Les freins au PAOT

Il reste difficile de faire émerger des maîtres d'ouvrage ou des porteurs de la démarche. Beaucoup de partenaires souhaiteraient que l'Etat reste pilote.

La question des financements de ces actions est souvent posée : pour quelles actions, pour quels montants ? Il faudrait un engagement fort de l'agence de l'eau pour chaque action du PAOT retenue prioritaire avec les partenaires, afin de démontrer l'intérêt incontournable de l'action.

L'"officialisation" des actions identifiées par maître d'ouvrage, via le courrier envoyé sous l'égide du préfet, devrait permettre une meilleure appropriation de la démarche par les partenaires.

### 4. PAOT par masses d'eau ou groupes de masses d'eau

Un logiciel, OSBAG, permet actuellement de recenser les actions du PAOT du bassin Adour-Garonne. Ce logiciel devrait disparaître en 2013 pour être remplacé par le logiciel national OSMOSE.

OSBAG regroupe un grand nombre d'actions :

- les actions déjà financées ou en cours de financement par l'agence de l'eau,
- les actions issues des fiches PDM par masse d'eau, avec priorisation souhaitée DDT – DREAL – Agence de l'eau – ONEMA.

Ce logiciel ne comprend pas à l'heure actuelle la dernière version du PAOT Ariège, ciblant les actions prioritaires retenues avec les partenaires locaux et l'état d'avancement des actions, PAOT présenté ci-après. Il était en effet nécessaire de prioriser des actions par masses d'eau, en termes d'amélioration ciblée de l'état de la masse d'eau, de moyens humains et financiers et de délais pour l'atteinte du bon état.

La question est posée à l'heure actuelle de la complétude d'OSBAG ou du prochain logiciel OSMOSE au printemps 2013 (possibilités de transfert non complet entre les 2 logiciels) :

- mise à jour d'OSBAG par rapport au fichier excell joint par la DDT : 1 temps plein pendant 1 mois?
- insertion automatique de la nouvelle version par la DREAL : la question a été posée à la DREAL le 30/11/2011?
- attente du logiciel OSMOSE?
- Financement de l'AEAG pour le remplissage du logiciel?

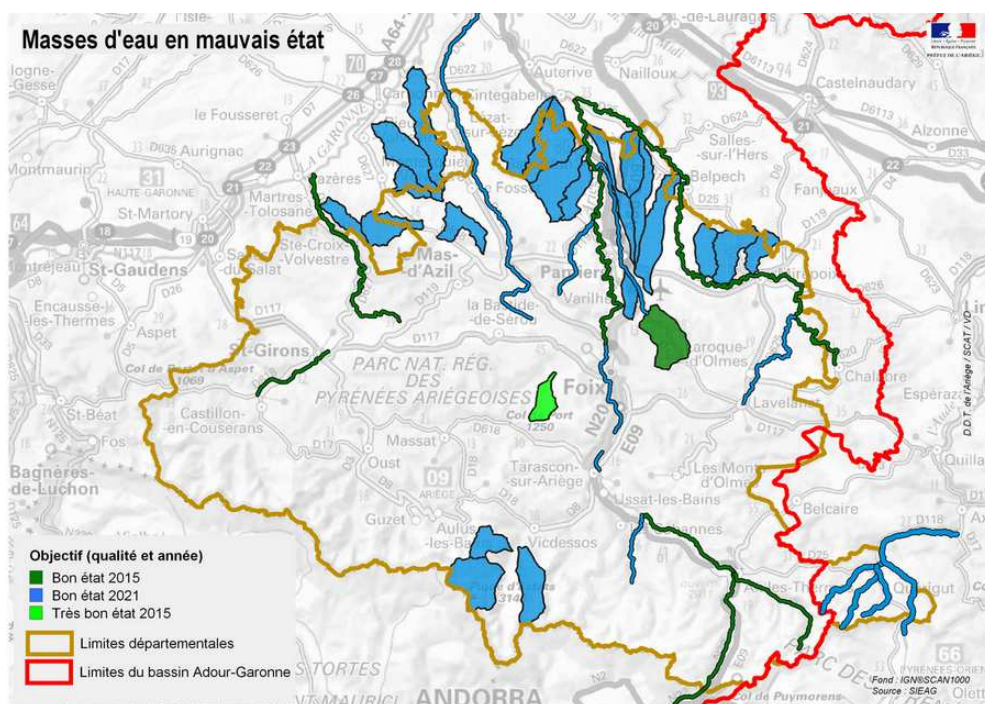
Le PAOT 2012 de l'Ariège est à l'heure actuelle sous format Excell.

Il comprend l'ensemble des actions jugées prioritaires par l'ensemble des partenaires et intervenants des groupes de travail pour l'atteinte du bon état, par masses d'eau ou groupes de masses d'eau (actions notées priorité 1) : **96 actions, dont 35 terminées, 36 engagées et 26 à engager.**

Les actions retenues mais jugées moins prioritaires sont également listées dans le fichier (actions notées priorité 2) : actions engagées par les partenaires, ou financées par l'agence de l'eau, ou jugées comme intéressantes par les partenaires : 169 actions. Elles font parties du PAOT global mais non du PAOT prioritaire opérationnel.

## ACTIONS PAOT PORTEES SUR TOUT LE DEPARTEMENT (toutes masses d'eau)

Un grand nombre d'actions du PAOT sont communes pour toutes les masses d'eau. Elles participent également au plan d'action stratégique de la MISEN.



### Actions prioritaires recensées : voir le fichier excel joint

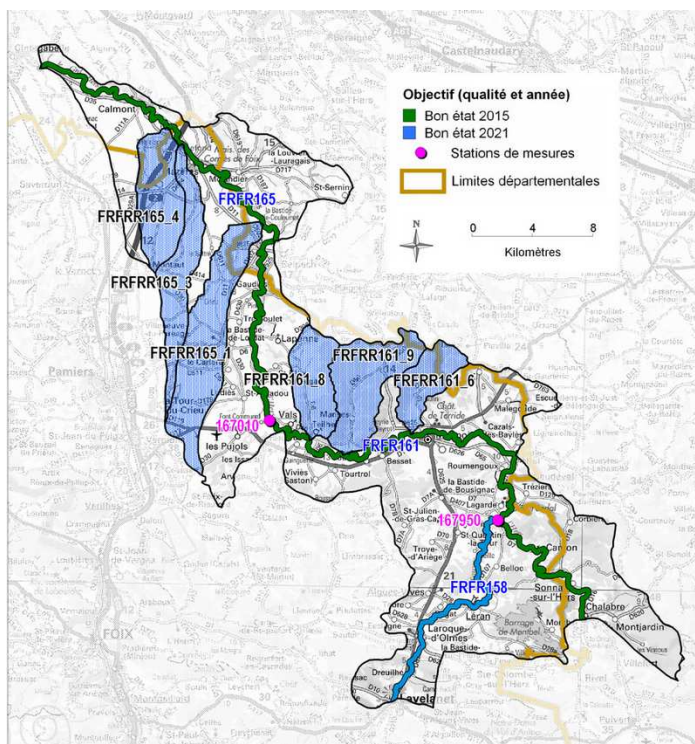
Quelques actions prioritaires peuvent être recensées :

- Adapter le plan de contrôle inter-services 2012 - 2015 au PAOT,
- Favoriser l'émergence d'un SAGE sur le département de l'Ariège avec le CG09,
- Mettre en place un système d'économie d'eau pour l'irrigation, via la mise en œuvre de ratios d'irrigation, par types de sol et de culture, en lien avec les mandataires, Chambre d'agriculture, IIAABM, ICEOPEB, CG, ASAIL,
- Réviser le plan de gestion de l'eau (PGE) du bassin de la Garonne pour de meilleures économies d'eau par le SMEAG,
- Réaliser l'état des lieux des zones humides du département, grâce au PNR et à l'ANA,
- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des routes sur le département, par le CG09,
- Informer, sensibiliser les partenaires à la DCE et au PAOT, rechercher des maîtres d'ouvrages pour les actions PAOT, via la mise en place de nombreux groupes de travail avec tous nos partenaires,
- Développer le réseau de suivi des masses d'eau, souterraines et de surface, grâce au CG09,
- Gérer stratégiquement les ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau, rationaliser l'eau potable, grâce au CG09 avec l'appui de l'ARS,
- Réaliser un guide "travaux en rivières" pour les pétitionnaires,
- réviser les débits réservés dans le cadre du L214-18 CE, au 10ème du module minimum en 2014,
- Classer les cours d'eau patrimoniaux en listes 1 et 2 ; pour les listes 2, aménager les ouvrages pour qu'ils permettent la continuité écologique.

## MASSES D'EAU BASSIN VERSANT HERS VIF (objectif 2015) ET TOUYRE (objectif 2021)-FRFR 161, 165 ET 158

L'Hers vif comprend deux masses d'eau en mauvais état, la FRFR161 du confluent du Blau à la Vixiège, et la FRFR165, de la Vixiège à sa confluence avec l'Ariège. Les éléments déclassants sont l'indice diatomées (IBD) et le phosphore plus en aval.

Deux stations de mesures sont disponibles sur la FRFR161, à Vals et juste en amont de la Vixiège, et une station de mesure à Calmont pour la FRFR165 (partie haut-garonnaise).



Les pressions identifiées sur l'amont sont principalement exercées sur l'hydromorphologie et la continuité ; s'ajoutent à l'aval des pressions agricoles.

Des bassins versants ou très petites masses d'eau sont également en mauvais état : le ruisseau de Gorgues FRFR161-8, le ruisseau de Bessous FRFR161-9 (pressions diffuses assainissement et agriculture), l'Estaut FRFR165-1, le ruisseau de St Serin FRFR165-2, le Raunier FRFR165-3, le Cazeret FRFR165-4 (pressions supplémentaires sur la continuité).

Le Touyre est une seule masse d'eau en mauvais état (FRFR158) avec un report en 2021, avec des déclassements en indices diatomées et en phosphore. Des pressions domestiques, industrielles, hydromorphologiques, de continuité et de prélèvements sont recensées. Une station de mesure est présente à Lagarde.

Des mesures de pression ont été réalisées sur tout le linéaire du cours d'eau, en septembre 2011 : la station d'épuration de Laroque d'Olmes a été ciblée comme problématique au phosphore.

Deux réunions avec l'ensemble des partenaires, collectivités, entreprises, usagers, associations, pour cette masse d'eau ont été organisées, les 24 octobre et 6 décembre 2011. Les actions prioritaires retenues proviennent de ces échanges avec les maîtres d'ouvrages potentiels.

### Actions prioritaires recensées : voir le fichier excel joint

Quelques actions prioritaires peuvent être recensées :

- Suivi des rejets de la STEP de Laroque d'Olmes sur le Touyre, notamment en phosphore, par l'UT DREAL en lien avec l'AEAG et la DDT – mise en place d'un étage de dénitrification en 2014 : pistes : amélioration du traitement en place ou augmentation du débit du cours d'eau via le projet de réalimentation de Montbel,
- action coordonnée continuité écologique sur les seuils du haut bassin versant du Touyre par les propriétaires de seuils et le SMD4R,
- PAT pollutions diffuses par la Chambre d'agriculture,
- Réalisation d'études "état des lieux, pressions et actions à mettre en œuvre" pour le Touyre et l'Hers par le SMD4R et l'agence de l'eau,
- Restauration des espaces de mobilité de l'Hers aval par le SMAHA, en lien avec la Fédération de pêche,
- Mise en place de MAE gestion extensive le long de l'Hers : 31 ha en 2012 pour 5 agriculteurs sur 5 communes, Besset, Mirepoix, Tourtrol, Teilhet, Coutens,

- Amélioration des stations d'épuration de Calmont, Chalabre et Rieucros par la ville de Calmont et le SMDEA.

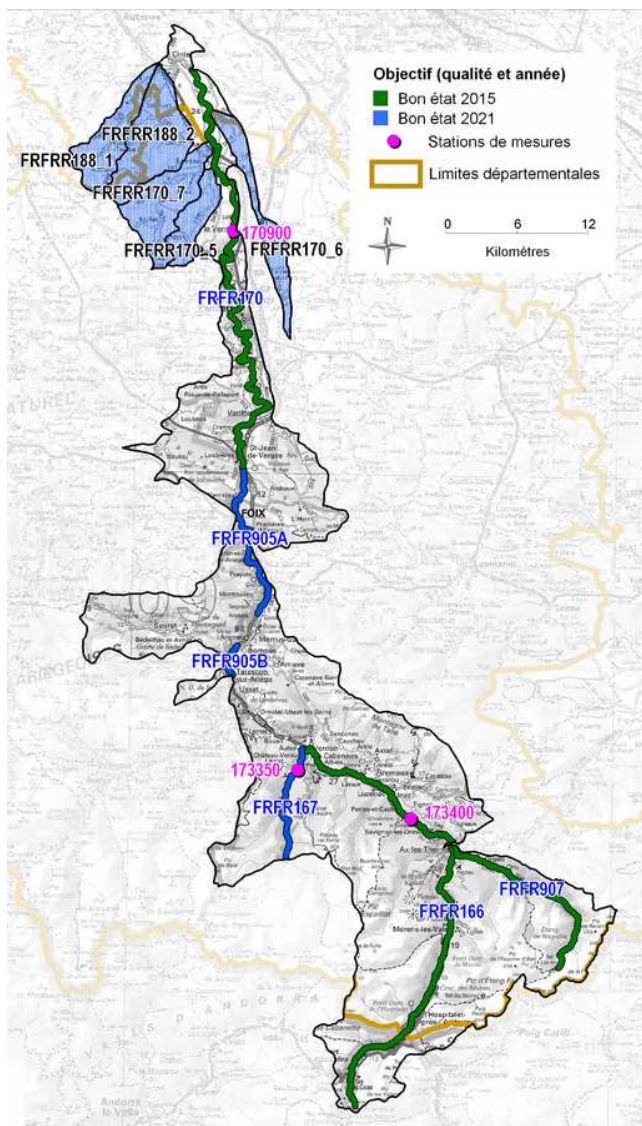
## MASSES D'EAU BASSIN VERSANT ARIEGE, ASTON ET ORIEGE (objectif 2015)

### FRFR 166, 905B (classée en MEFM ?), 905A, 170, TPME170 et 188, 167 ET 907

L'Ariège comprend 6 masses d'eau grands cours d'eau et une masse d'eau lac (Mercus Garrabet). Quatre masses d'eau sont en mauvais état, même si l'analyse est rendue difficile du fait de problèmes avec les stations de mesures des masses d'eau : certaines sans station, d'autres avec une station non située sur la masse d'eau... Cette situation devrait être réglée selon l'agence de l'eau avant la fin du SDAGE en cours. Aussi il est préférable de traiter du cours d'eau Ariège dans son ensemble, en fonction des stations de mesures disponibles :

- Une station de mesures à Castelet pour la masse d'eau amont, avec des mauvais résultats biologiques (IPR, IBMR..),
- Une station de mesures à Varilhes,
- Une station de mesures au Vernet d'Ariège, avec des problèmes de températures, d'indices IBG.

Des petites masses d'eau sont en mauvais état en aval de l'Ariège (5 TPME modélisées en objectif 2021), suite à des pressions domestiques et agricoles.



Les pressions sur l'Ariège sont en grandes partie liées aux multiples seuils sur le cours d'eau : tronçons importants en débits réservés, régimes par éclusés (problèmes de transit sédimentaire et de débits). Des pressions en assainissement sont également recensées, avec des stations d'épuration en cours de mise aux normes.

L'Aston, FRFR167, est une masse d'eau court-circuitée par la concession EDF d'Aston. Des problèmes de dynamique sédimentaire sont flagrants (le lit se ferme). L'état était modélisé, aussi une station de mesures a été mise en place en 2009 à Aston, mais ne mesure encore que les paramètres physico-chimiques et non biologiques, ce qui est dommage pour suivre des pressions d'hydro-électricité. Cette masse d'eau devrait être classée en MEFM.

L'Oriège, FRFR907, est également touchée par l'hydroélectricité. Elle est actuellement déclassée car la biologie de ce cours d'eau est méconnue (déclassement modélisé). Une première action a été la mise en place d'une station de mesures en 2011, ce qui permettra d'évaluer l'état réel de cette masse d'eau. L'augmentation du débit réservé en 2014 permettra une amélioration certaine de l'état du cours d'eau, avec des dilutions des rejets d'assainissement existants.



Deux réunions regroupant l'ensemble des partenaires, collectivités, entreprises, usagers, associations, pour l'ensemble de ces masses d'eau ont été organisées le 25 octobre 2011 et le 29 mars 2012. Les actions prioritaires retenues proviennent de ces échanges avec les maîtres d'ouvrages potentiels.

### **Actions prioritaires recensées : voir le fichier excel joint**

Quelques actions prioritaires peuvent être recensées :

Pour l'Aston :

- Mesure des éléments biologiques à la station de mesures par l'Agence de l'eau,
- Prévision d'actions d'amélioration du transit sédimentaire par EDF dans le cadre des commissions « vidanges » de la concession,
- Réalisation d'une étude sur le débit minimum biologique nécessaire à la masse d'eau par EDF sur la concession d'Aston,
- Classement en MEFM dans le prochain SDAGE.

Pour l'Oriège :

- Mise en place d'une station de mesures par l'Agence de l'eau,
- Relèvement des débit réservés en 2014 pour l'ensemble des propriétaires de seuils.

Pour l'Ariège :

- Mise en place d'un circuit fermé (recyclage) des eaux de refroidissement d'Aubert Duval en lien avec l'UT DREAL depuis 2007,
- Réalisation d'une étude sur le débit minimum biologique nécessaire à la masse d'eau par EDF, sur les concessions de Mérens, Aston, Garrabet,
- Regroupement de l'ensemble des syndicats de rivière de l'Ariège pour une action coordonnée « hydromorphologie » : état des lieux, diagnostic et actions prioritaires,
- Etat des lieux de la continuité biologique des seuils de l'Ariège (aval de Labarre) par la fédération de pêche via Natura 2000,
- Etat des lieux sur les sédiments stockés dans le plan d'eau de Labarre par la fédération de pêche via Natura 2000,
- Action coordonnée « continuité écologique » des détenteurs de droit d'eau sur la rivière Ariège à l'aval de Labarre, 09 et 31 (intégré en 2013 dans la démarche), pour une amélioration des dispositifs de montaison, dévalaison (SHEMA 4 aménagements, mairie de Pamiers 1 seuil, régie électrique municipale de Saverdun 1 seuil en Ariège et trois ouvrages en Haute-Garonne) - création de l'ASL (association syndicale libre) Rivière Ariège pour la signature de la convention financière avec l'agence de l'eau Adour Garonne,
- Mise aux normes de la station d'épuration d'Ax les Thermes (SMDEA),
- Reconstruction d'une station d'épuration à Tarascon (SMDEA – SOUDOUR) et à Foix – Vernajoul (SMDEA),
- Réalisation d'un outil de modélisation du parcours de toute pollution sur le cours d'eau par le CG09 – achèvement 2013,
- PAT pollutions diffuses par la Chambre d'agriculture,
- Actions 0 phyto Ville de Pamiers et Pays des Portes d'Ariège.

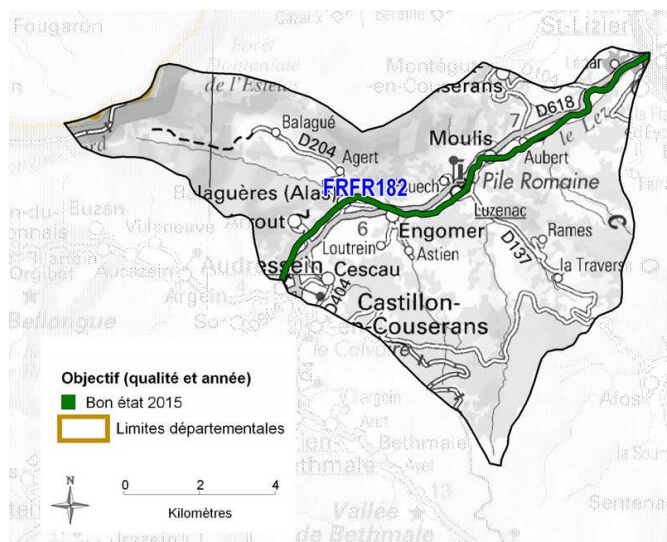
## MASSE D'EAU LEZ (objectif 2015) - FRFR 182

Le Lez est en mauvais état, lié à des perturbations chimiques modélisées dans l'état des lieux 2006 – 2007 du SDAGE : était visée la papèterie de Lédar, qui a depuis arrêté son activité.

Cette masse d'eau présente des données physico-chimiques bonnes à sa station de mesure, à Saint-Girons. Cependant, les données biologiques ne sont pas étudiées : IPR, IBGN. Au vu des fortes pressions subies : de fortes écluées, liées à Castillon (celles d'Eylie sont bloquées à Castillon) ; des débits réservés au 40<sup>ème</sup> du module, un transport des sédiments inexistant, il serait indispensable de procéder à ces analyses.

Une réunion a été organisée le 29 mars 2012 avec l'ensemble des partenaires, collectivités, Etat, hydro-électriciens et usagers.

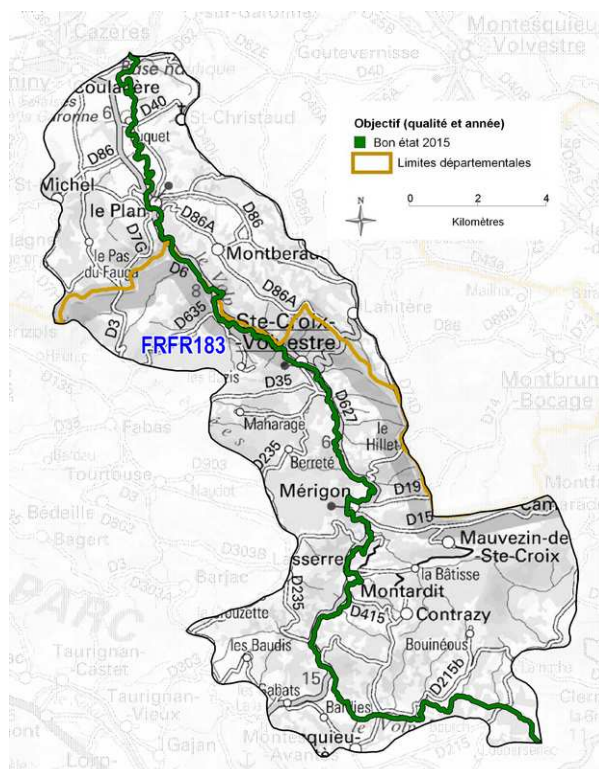
Les actions prioritaires retenues proviennent de ces échanges avec les maîtres d'ouvrages potentiels.



### Actions prioritaires recensées (fichier excel joint) :

- Analyse des données biologiques du Lez par l'agence de l'eau,
- Mise en place de caches à poissons et blocs en aval d'Eylie par EDF,
- Restauration du transport sédimentaire en amont d'Eylie (prises d'eau EDF) et sur les seuils de la Bouigane (multiples partenaires),
- Diminution des impacts des écluées de Castillon par Hydrowatt par des actions de restauration de la centrale et de démodulation via le canal de Lédar,
- Réalisation des passes à poissons suite à des procès verbaux sur les seuils d'Arrout, Alas, Mme Martin, M. Dupuy.

## MASSE D'EAU VOLP (objectif 2015) - FRFR 183



Le Volp est une masse d'eau en mauvais état sur des paramètres multiples, avec un objectif de bon état en 2015.

Une station de mesure est implantée à Le Plan, en Haute-Garonne. Des problèmes sur les indices de macro-invertébrés (IBGN) et poissons (IPR) ainsi que sur les teneurs en oxygène et en carbone organique (COD) ont été recensés. Ce cours d'eau présente un lit relativement sableux, mais de manière naturelle ; les crues érodent les berges. Il présente peu de débit naturellement en étiage. 16 barrages sont recensés sur son cours, aucun n'est équipé.

Il est cependant classé en cours d'eau en très bon état jusqu'à Montardit, puis en réservoir biologique jusqu'à l'aval. Selon les partenaires, il est pertinent de travailler sur ce cours d'eau à partir de la plaine de Sainte-Croix.

Une réunion de travail est à organiser dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2013 avec les partenaires.

### Actions recensées : voir le fichier excel joint

Quelques actions peuvent être recensées, à confirmer avec les partenaires et les maîtres d'ouvrage potentiels :

- Vérification de l'impact de l'assainissement en cours par le syndicat du Couserans (schéma directeur, analyses du milieu),
- Action coordonnée d'entretien du cours d'eau par le SYCOCERP (adhésion des communes en cours)
- Etude globale sur l'hydromorphologie, la franchissabilité et les débit d'étiage à lancer (AE ? SYCOCERP ?)

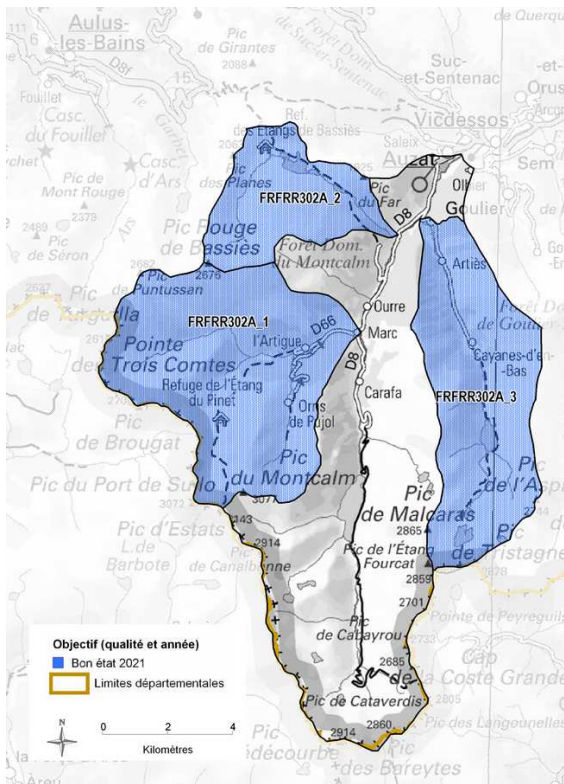
## MASSE D'EAU ROQUES (objectif 2015) FRFR169-3

Cette petite masse d'eau, qui se jette dans l'Arget, est déclassée avec un objectif 2015, sur le paramètre IPR. Or selon l'Onema, ce paramètre n'est pas pertinent pour le ruisseau de Roques, où se trouve un peuplement monospécifique truite.

Les experts, ONEMA, AEAG, DREAL et DDT ont demandé le bon état pour cette masse d'eau.

## TRES PETITES MASSES D'EAU DU BASSIN DU VICDESSOS : ARTIGUES, BASSIES ET ARTIES (objectif 2021) – FRFR 302A\_1, 2 ET 3

Ces trois petites masses d'eau sont des affluents du Vicdessos, FRFR302A, masse d'eau en bon état. En complément d'expertise, le Vicdessos est court circuité sur plus de 2/3 de son linéaire (depuis la prise d'eau de Montréal jusqu'à l'Ariège) mais est pourtant en bon état. Sa station de mesures est à Niaux ; il est à noter qu'aucune mesure de l'IPR ou de l'IBGN n'est réalisée.



Les trois petites masses d'eau ont un objectif de bon état reporté en 2021, mais modélisé, suite à des pressions conséquentes sur la ressource et la morphologie.

L'Artigues est au 10ème module depuis 2007 ; il est court-circuité sur 50 % de son linéaire (centrale de Soulcem – restitution à Auzat par conduite forcée).

Le ruisseau de Bassiès est au 40ème du module à partir de l'aval des étangs de Bassiès.

Le ruisseau d'Artiès est quasi sur tout son linéaire en tronçon court-circuité : une prise d'eau au niveau du lac d'Izourt (+ Gnioure et Fourcat) alimente l'usine de Pradières qui restitue sur l'Artiès, mais l'eau est de nouveau captée pour alimenter l'usine d'Auzat. Le 10ème du module est effectif depuis 2007.

### Actions prioritaires recensées : voir le fichier excel joint

Peu d'actions prioritaires peuvent être recensées, au vu des aménagements hydroélectriques portés par EDF. On peut citer :

- La mise en place d'une station de mesures représentative des trois TPME, sur l'Artigues dès 2011, par l'Agence de l'eau, intégrant les paramètres biologiques
- L'amélioration de la gestion des ouvrages, notamment le passage au 10<sup>ème</sup> du module sur le Bassiès par EDF,
- La réalisation des mesures poissons et invertébrés sur le cours d'eau aval du Vicdessos, afin de comptabiliser les impacts de l'hydroélectricité sur la biologie du cours d'eau.

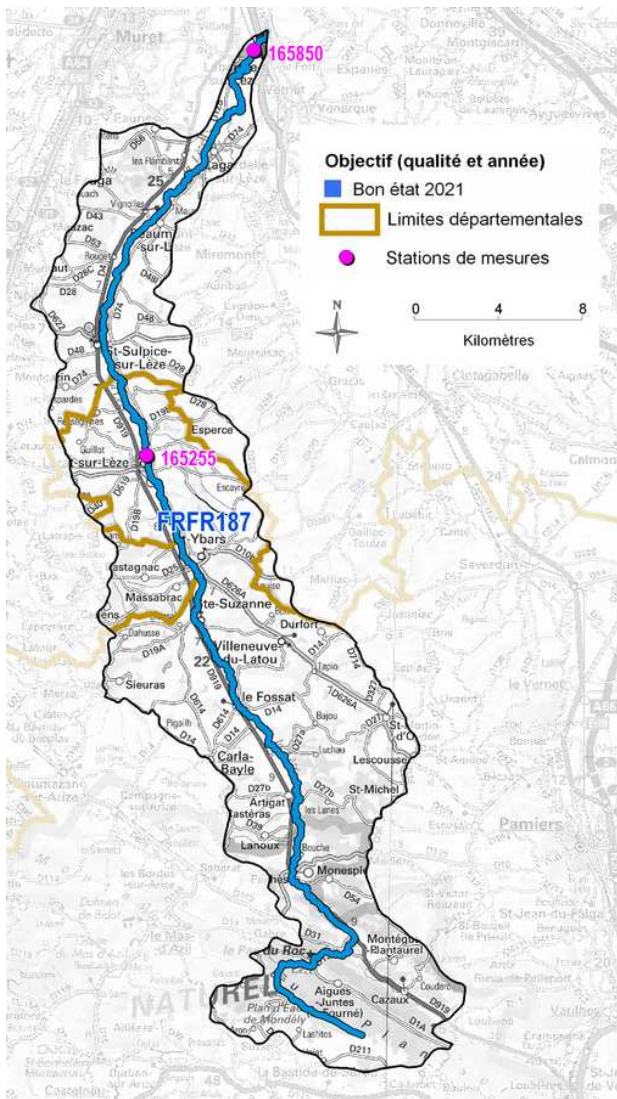
### MASSE D'EAU LEZE (objectif 2021) - FRFR 187

La Lèze est une masse d'eau en mauvais état, avec un objectif de restauration en 2021, suite à des pressions longues à modifier : pollutions diffuses, hydrologie, continuité.

Deux stations de mesures sont présentes sur la masse d'eau, l'une à Lézat et l'autre à Labarthe sur Lèze. Les éléments déclassants à l'amont concernent la température et l'indice poissons en amont ; en aval s'ajoutent en plus des problèmes en oxygénation de cours d'eau, nutriments, indices diatomées.

Quatre réunions ont déjà eu lieu pour ce cours d'eau, les 22 novembre 2011 et 29 novembre 2012 avec l'ensemble des partenaires, collectivités, Etat et usagers. Une réunion de coordination en interne Etat s'est déroulée le 8 novembre 2012, suivie d'une réunion d'échange avec le SMAHVL, syndicat de gestion de Mondély, sur les débits d'étiage.

Les actions prioritaires retenues proviennent de ces échanges avec les maîtres d'ouvrages potentiels.

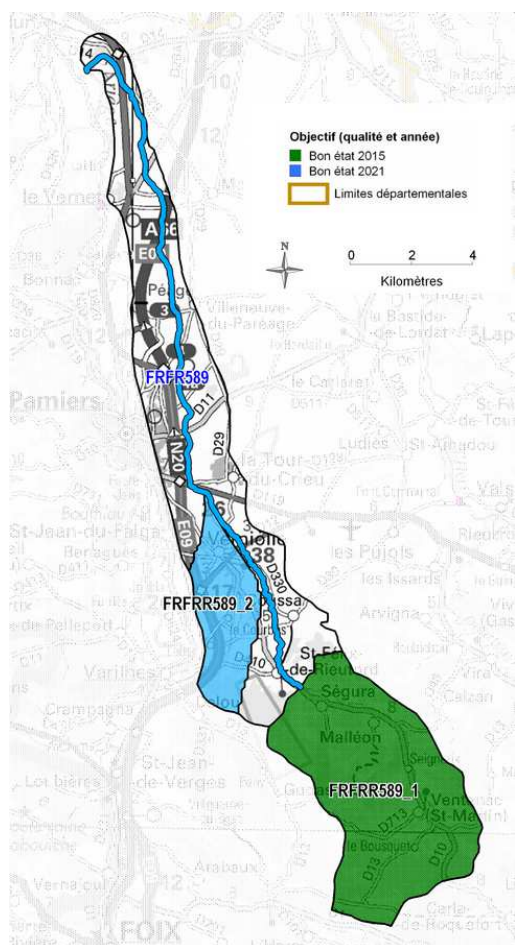


## Actions prioritaires recensées (fichier excel joint) :

- Etat des lieux des seuils sur la Lèze par le SMIVAL,
- Amélioration de la station de mesures de Labarthe sur Lèze, par la DREAL avec appui SMIVAL,
- Mise en œuvre d'un débit consigne à Labarthe sur Lèze, de 80 l/s, par l'ASA de Lagardelle et le SMAHVL
- Amélioration des lâchers de Mondély, via la mise en place de capteurs au niveau des trois seuils aval, et l'informatisation des données débits – prélèvements,
- Mise en œuvre des débits réservés, au 10<sup>ème</sup> du module, sur les seuils les plus problématiques sur le cours d'eau : de 125 l/s à 250 l/s en aval de la Lèze,
- Mise en place d'une zone vulnérable aux nitrates par la DREAL / DDT,
- Mise en place d'un ou deux petits bassins versants pilote dans une démarche de PAT Erosion, par le SMIVAL et les chambres d'agriculture,
- Réalisation d'une étude sur les pressions d'assainissement, autonome et collectif, et industrielles, de la vallée de la Lèze, et les capacités d'épuration du cours d'eau, par le SMIVAL,
- Information des habitants de la vallée de la Lèze de la DCE et de l'état de la Lèze par le SMIVAL.

## MASSES D'EAU BASSIN VERSANT CRIEU (objectif 2021)- FRFR 589, FRFR589-1 et 2

Le bassin versant du Crieu comprend 3 masses d'eau en mauvais état, une masse d'eau grand cours d'eau, et deux très petites masses d'eau, l'une représentant l'amont du Crieu et l'autre la Galage, affluent du Crieu.



Le Crieu, FRFR589, du lieu-dit la Grapide jusqu'à sa confluence avec l'Ariège, est en mauvais état avec report d'objectif en 2021, suite à des pressions difficiles à neutraliser, concernant l'hydromorphologie, l'hydrologie et les pollutions diffuses. Cette masse d'eau ne disposait pas de station de mesure jusqu'à présent. Son cours est très fortement artificialisé, endigué. Il est en assec une partie de l'année, avec des rejets de stations d'épuration (au nombre de 4). L'agriculture est fortement présente, élevage et grandes cultures, les sols alluvionnaires sont très filtrants. Des gravières sont implantées dans le lit majeur en aval, avec impact potentiel sur la nappe d'accompagnement et le Crieu.

Le Crieu amont, FRFR589-1, dispose d'une station de mesures à Ventenac, avec des problèmes d'oxygénation. Les experts, DREAL, ONEMA, DDT, AE, n'ont pas recensé de pressions en amont de la station de mesures. Ce faible taux de saturation en oxygène proviendrait du débit naturellement faible à cette partie de cours d'eau.

La Galage, FRFR589-2, est déclassée avec un objectif 2021, par modélisation. La Galage est semble – t – il entretenu comme un fossé agricole. Il est pertinent d'améliorer la connaissance de cette masse d'eau. Il subit des assècs fortement marqués.

Une réunion avec l'ensemble des partenaires, collectivités, entreprises, usagers, associations, pour cette masse d'eau a été organisée le 13 décembre 2011. Les actions prioritaires retenues proviennent de ces échanges avec les maîtres d'ouvrages potentiels.

### Actions prioritaires recensées : voir le fichier excel joint

Quelques actions prioritaires peuvent être recensées :

- Mise en place d'une station de mesures, en aval au niveau de Saverdun, par l'agence de l'eau,
- Suivi biologique de la masse d'eau par la Fédération de pêche,
- Amélioration des stations d'épuration de Saint-Félix de Rieutord, de Villeneuve du Paréage, par le SMDEA : problématique complexe car rejets en assec,
- Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de la mairie de Verniolle,
- Demande à l'agence de l'eau de basculer la masse d'eau Crieu amont en bon état : déficit naturel en oxygène,
- Animation et sensibilisation sur l'entretien auprès des propriétaires bords de cours d'eau

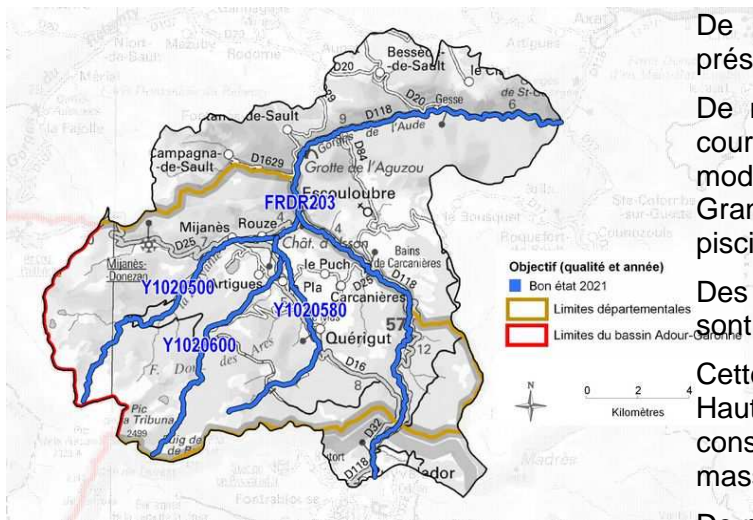
par la Chambre d'agriculture et le SIAC, notamment sur le cours d'eau la Galage,

- Vérification de l'impact des carrières sur l'état du Crieu, via le schéma directeur départemental des carrières par le BRGM,
- Réalisation d'une étude de caractérisation de l'état et des pressions du Crieu, des actions prioritaires à mettre en œuvre, sous maîtrise d'ouvrage AE.

## **MASSES D'EAU LA BRUYANTE, L'ARTIGUES ET LE QUERIGUT (objectif 2021) - FRDR 204 – BASSIN RHONE MEDITERRANEE**

Cette masse d'eau regroupe 3 cours d'eau. Elle est déclassée avec un report de l'atteinte du bon état en 2021, principalement parce que des pressions sont recensées et que tous les paramètres n'étaient pas analysés en 2006 – 2007.

Une station de mesure est située à Rouze sur la Bruyante. Les paramètres physico-chimiques sont conformes mais les paramètres biologiques ne sont suivis que depuis 2008 : à contrôler.



De nombreuses gorges naturelles sont présentes en ces lieux.

De nombreux seuils sont présents sur ces cours d'eau, avec des débits au 40<sup>ème</sup> du module (centrales du Rialet, d'Usson, des Grandes pâtures) et peu d'aménagement piscicole.

Des stations d'épuration (Rouze, Mijanes,..) sont déclassantes pour la masse d'eau

Cette masse d'eau bénéficie d'un SAGE, la Haute-Vallée de l'Aude, ce qui est un atout considérable dans l'atteinte du bon état de la masse d'eau.

De nombreuses réunions sont organisées via le SAGE.

### **Actions prioritaires recensées : voir le fichier excel joint**

Quelques actions peuvent être recensées, à confirmer avec les partenaires et les maîtres d'ouvrage potentiels :

- Réalisation du SAGE Haute-Vallée de l'Aude,
- Construction d'une seule station d'épuration en remplacement des 4 existantes sur Rouze et Mijanes,
- Etude de la problématique ensablement et des moyens pour y remédier via le SAGE et le SMMAR.

## **AFFLUENTS DE L'ARIZE (objectifs 2021) : LA DOURNE FRFRR183, L'ARGAIN FRFRR186-4, LE LATOUR FRFRR186-6 ET LE CAMEDON FRFRR186-7**

L'Arize est une masse d'eau en bon état. Certains de ses affluents sont par contre déclassés, la Dourne, l'Argain, le Latour et le Camedon, avec des objectifs de bon état en 2021 modélisés.

La Dourne, FRFRR186-3, peut subir les impacts de la station d'épuration de Carla-Bayle, car ce cours d'eau subit des assècs et toute pression peut être significative. Le suivi de la station avec le SMDEA est en cours. Une station de mesure est également en place sur cette masse d'eau depuis 2012.

L'Argain, FRFRR186-4, est en majorité en Haute-Garonne. La DDT 31 souhaite demande son reclassement en bon état suite à la mise en place d'une campagne de mesures ponctuelle ; de même pour le Latour (FRFRR186-6) et le Camédon (FRFRR186-7).

## MASSES D'EAU SOUTERRAINES (objectif 2021)

### FRFG019 : ALLUVIONS DE L'ARIEGE ET AFFLUENTS

### FRFG043 : MOLASSES DU BASSIN DE LA GARONNE ET ALLUVIONS ANCIENNES PIEMONT

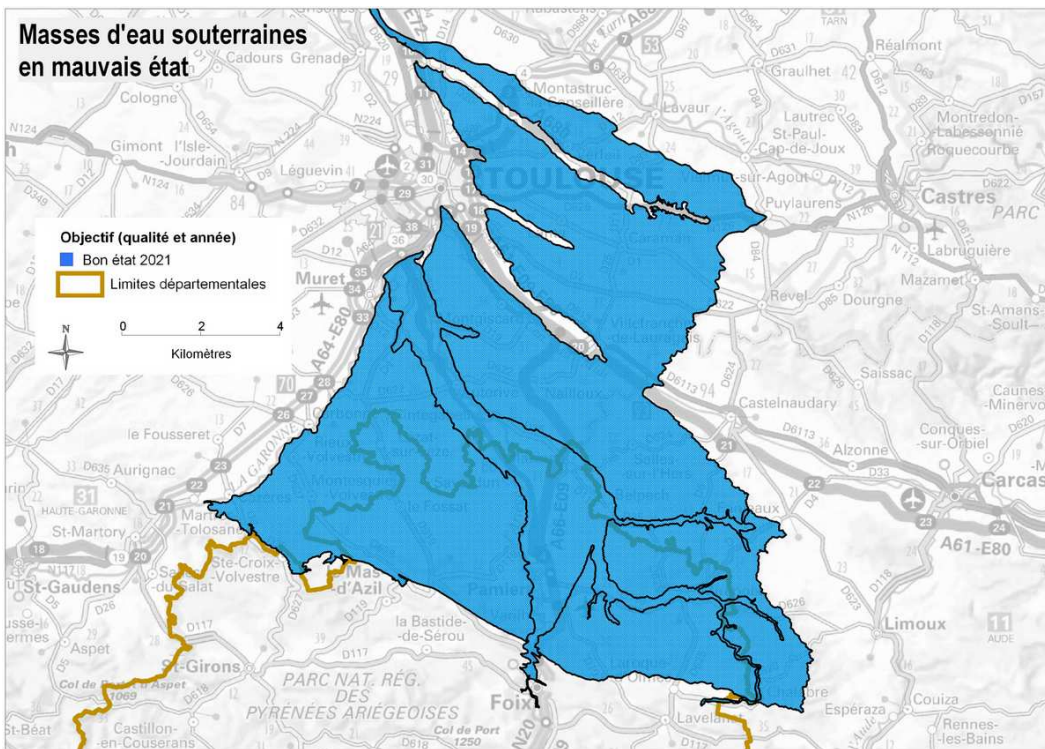
La masse d'eau souterraine FRFG019, alluvions de l'Ariège et de ses affluents, est déclassée avec un objectif de bon état en 2021.

Cette masse d'eau dispose de 9 stations de suivi. Les paramètres déclassants sont les nitrates et les phytosanitaires. Cette masse d'eau est bien expertisée : réalisation notamment d'une étude sur le transfert des solutés dans la nappe par le BRGM.

Les pressions exercées sur cette masse d'eau sont liées à l'occupation agricole des sols "intensive", l'élevage, ainsi que des rejets d'assainissement

La masse d'eau souterraine FRFG043, Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont, est extrêmement importante puisqu'elle remonte jusqu'à l'Aquitaine. Elle est déclassée en nitrates avec un objectif 2021.

Il n'y a pas de station de mesures disponible sur le contour de la nappe concerné pour notre département. Cependant, une campagne de suivi nitrates sur le bassin versant de la Lèze, réalisée de 2009 à 2011, a montré des teneurs excessives en nitrates dans les eaux souterraines.



### Actions prioritaires recensées : voir le fichier excel joint

Quelques actions prioritaires peuvent être recensées :

Pour la FRG019 :

- Mise en place d'une zone vulnérable aux nitrates depuis 1996,
- Actions du PAT pollutions diffuses, qui agit sur les masses d'eau superficielles et souterraines, par la Chambre d'agriculture, la mairie de Pamiers, de Saverdun, les Pays



des Portes d'Ariège;

- Etude depuis 2009 du transfert des solutés, phytosanitaires et nitrates, dans la nappe, par le BRGM,
- Estimation du potentiel quantitatif de la nappe par le BRGM en 2010,
- Délimitation de la nappe et de la nappe d'accompagnement de l'Ariège et de l'Hers par le BRGM en 2010.
- Etude de l'impact des carrières sur l'état des masses d'eau, souterraines et surfaciques, par le BRGM.

Pour la FRG043 :

- Mise en place d'une zone vulnérable aux nitrates en 2013,
- Réalisation d'une étude sur le fonctionnement de la nappe d'accompagnement de la Lèze, à réaliser sur les deux départements 09 et 31 : serait à réaliser par la DREAL.

**Les actions prévues sur les masses d'eau superficielles, à savoir la Lèze, l'Ariège, le Crieu, l'Hers et le Touyre, concourent également à améliorer l'état des masses d'eau souterraines, via les relations entre eaux de surface, sols et eaux souterraines.**